

Avant-propos de la rédaction

Autor(en): **Guénette, Alain Max**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **74 (2016)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AVANT-PROPOS DE LA RÉDACTION

Tenir ensemble

Cette troisième livraison de l'année offre plusieurs thèmes de réflexion qui se croisent et parfois s'enlacent. Commençons par le dernier thème du numéro qui en deux articles le boucle: le fait religieux en entreprise.

La HEG Arc a mis sur pied ce semestre un colloque portant sur la diversité religieuse et sa gestion¹. Il existe environ quatre mille religions dans le monde et l'ouverture des frontières et les flux migratoires aidant, les entreprises et autres organisations sont confrontées à des pratiques culturelles dans le champ du travail: port de signes et d'habillement d'inspiration religieuse, demande de temps de prière, demande de lieux dédiés à la prière dans l'espace de l'entreprise, alimentation sacrée et restauration collective, demandes d'aménagements d'horaires pour une fête religieuse, pratique de jeûne, comportement différencié avec des collègues féminines, etc. Les entrepreneurs et partenaires sociaux font ainsi de plus en plus face à des situations sensibles et à des demandes croissantes qu'il convient de comprendre et d'analyser avant d'agir. Le lien entre faits religieux et pratiques concrètes en entreprises interroge plus largement les catégories de l'action positive, de la discrimination positive, de l'équité, de l'égalité des chances, de la liberté individuelle et de l'intérêt collectif. Il conduit aussi à explorer les dimensions culturelles du management et d'un principe de laïcité vécu différemment en différents pays, en différents cantons. Comment poser les bases de guides pratiques pouvant fournir de précieux points d'appui aux managers? Quelle serait l'utilité de chartes d'éthique en la matière? Peut-on préjuger de la pratique religieuse de ses salariés. Faut-il l'organiser? Quel recours au droit et à la médiation pour éclairer les dimensions du fait religieux et fournir des réponses proportionnées? Quelle posture managériale proposer qui puisse articuler respect de la liberté religieuse, internationalisation des équipes, qualité du vivre-ensemble, image et intérêt commercial de l'entreprise, dans le contexte de réalités sociétales fondamentales? Autant de questions posées lors du colloque à la HEG Arc qu'il faut affronter. Patrick Banon offre dans un article sous forme d'un entretien une série de pistes de solutions, en guise de guide pratique, aux dirigeants et aux managers tandis que Dorna Kouzehgar aborde la question du statut féminin en lien avec ladite diversité.

Ce thème croise ceux de la confiance, du travail, du management et de l'entreprise par ailleurs abordés dans ce numéro. Transportons-nous au début du volume où deux auteurs prennent les questions de santé au travail à coeur.

Alors que les indicateurs de santé au travail montrent que les évolutions des conditions de travail avec l'émergence de troubles sont reliées aux relations sociales et aux organisations du travail, on continue de rechercher les causes du côté des individus. Catherine Lazor-Blanchet éclaire cette fâcheuse tendance à faire porter la charge de la preuve sur les individus au lieu d'analyser en première instance ce qui dans les organisations du travail les empêchent

¹ Sous l'égide de l'association NEUCHÂTOI (<http://www.neuchatoi.ch/>).

d'agir efficacement. Marc Loriol nous offre lui aussi une belle lecture de la tendance à la psycho-médicalisation du travail².

Les autres articles touchent aussi au travail: à la question de la valeur-travail en lien à la confiance dans l'article de Sophie Agulhon; de l'investissement en matière d'apprentissages trop souvent arrêtés dans le cas des constats de Nadia Lamamra; de demande de reconnaissance avec Dominique Méda interrogée par l'ergonome Nataša Vukašinovic.

Le professeur Norbert Thom, émérite de l'Université de Berne nous propose un article qu'il estime être la quintessence de sa longue expérience en matière de management du personnel et de formation continue des cadres supérieurs dans plusieurs universités suisses. On appréciera cet apport que l'on préférera sans doute aucun aux «laideurs charismatiques»³ enseignés dans quelque(s) école(s) de commerce ou de management. Pragmatiquement, Hanène Labidi et Matias Rossi de la Haute école de gestion de Fribourg, nous invitent à mieux comprendre les enjeux des successions dans notre pays où l'économie est tissée à 80% de petites et moyennes entreprises en centrant leur contribution originale sur les successions père - fille. Durer, ce «dur désir de durer» pour reprendre ce vers d'Éluard où l'on bute sur quatre «d», voilà la grande question qui résonne à notre fantasme d'immortalité.

Bonne lecture!

Pour la rédaction,
Alain Max Guénette

² Le thème de la psycho-médicalisation a été suggérée par Sophie Le Garrec, MER au Département Politique sociales et Travail social de l'Université de Fribourg, et l'auteur de cet avant-propos.

³ Cette expression heureuse est de notre collègue Alain Eraly de l'Université libre de Bruxelles.